

**ENGINS DE CHANTIER****Préparation à l'autorisation de conduite ou validation CACES® R372m**Possibilité  
stage  
INTRA**Objectifs**

- Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite des engins de chantier.
- Manœuvrer un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité.
- Evaluer les connaissances et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.
- Se préparer à l'examen CACES®

**Public concerné**

Toute personne amenée à utiliser des engins de chantier, de manière régulière ou occasionnelle,

**Prérequis**

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte par la Médecine du Travail à la conduite d'engins de chantier
- Etre muni des Equipements de Protection Individuelle obligatoires adéquats

**Moyens matériels et outils pédagogiques**

Ordinateur portable et vidéoprojecteur  
Support de formation powerpoint  
Projection de films et d'animations  
Equipements de protection individuelle  
Engins et moyens matériels spécifiques à chaque catégorie et conformes aux exigences de la Recommandation R372m de la CNAMTS et des référentiels de certification CACES® en vigueur.

**Contenu du dossier de fin de formation**

Feuille d'émargement par demi-journée  
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client  
Attestation de stage individuelle et avis du formateur  
Autorisation de conduite pré-remplie  
CACES® selon le choix de l'entreprise

**Catégories d'engins****Catégorie 1**

Petits engins de chantier :  
Mini-pelles ≤ 6T, Mini-compacteurs ≤ 4,5T.  
Mini-chargeurs ≤ 4,5T, Tracteurs agricoles ≤ 50Ch.  
Moto-basculeurs ≤ 4,5T.

**Catégorie 2**

Engins d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel :  
Pelles hydrauliques > 6T.  
Engins de fondation ou de forage.

**Catégorie 3**

Engins d'extraction à déplacement alternatif :  
Bouteurs, tracteurs à chenilles, pipe layer.

**Catégorie 4**

Engins de chargement à déplacement alternatif :  
Chargeuses ≥ 4,5T, Tracto-pelles.

**Catégorie 5**

Engins de finitions à déplacement lent :  
Raboteuses, Trancheuses, Finisseurs, Machines à coffrage glissant, Gravillonneurs automoteurs, Fraiseuses

**Catégorie 6**

Engins de réglage à déplacement alternatif  
Niveleuses.

**Catégorie 7**

Engins de compactage à déplacement alternatif : Compacteurs > 4,5T.

**Catégorie 8**

Engins de transport ou d'extraction transport :  
Tombereaux > 4,5T. (Dumper), Décapeuses,  
Tracteurs agricoles et épareuses > 50Ch.

**Catégorie 9**

Engins de manutention :  
Chariot élévateur de chantier ou tout-terrains.

**Catégorie 10**

Déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins sans activité de production (porte-engin), maintenance, démonstration ou essais.



- **Complément de formation non soumis au CACES® :**  
Tondeuses autoportées, balayeuses autoportées ≤ 50Ch  
Chariots de manutention tout terrain à tourelle équipés de fourches, godet de chargement et/ou treuil de levage

**ENGINS DE CHANTIER****Préparation à l'autorisation de conduite et Validation CACES®****Durées**

- 7 heures en recyclage
- 14 heures en formation initiale
- 14 heures en recyclage CACES®
- 21 heures en CACES® initial

**Programme****Formation Théorique***Commune aux 10 catégories*

- Réglementation et textes de la Sécurité Sociale,
- Classification par catégorie des engins,
- Caractéristiques des principaux composants et des différents mécanismes,
- Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité,
- Principaux risques liés à la conduite des engins de chantier,
- Règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- Gestes de commandement de manœuvres,
- Dispositions générales de sécurité,
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- Stabilité des engins de chantier,
- Balisage sur chantier et sur voie publique,
- Levage de charges,
- Travaux de terrassement,

**Supports remis au stagiaire**

- 1 stylo + 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un conducteur doit posséder pour utiliser les engins de chantier en toute sécurité.

**Application Pratique***Spécifique à chaque catégorie*

- Contrôle visuel de l'état de l'engin,
- Vérifications du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
- Adéquation avec le travail à effectuer,
- Circuler avec la maîtrise des différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV / AR,
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore,
- Regarder en arrière avant de reculer,
- Respecter les règles et panneaux de circulation,
- Adapter sa conduite aux conditions de circulation,
- Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres,
- Maîtriser les chargements/déchargements sur porte-engin (spécifique aux cat1 et 10),
- Effectuer les opérations d'entretien de niveau 1.
- Vérifier les différents niveaux des réservoirs,
- Rendre compte.

**Evaluation des acquis***Deux évaluations possibles*

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM à l'issue de la formation théorique suivi d'une évaluation continue des savoir-faire lors de formation pratique :
  - Avis d'aptitude du formateur pour la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.
- CACES® : examen théorique d'1 heure sous forme de QCM suivi d'une épreuve pratique de 30 à 45 minutes par catégorie de chariots :
  - Délivrance du CACES® par une personne physique distincte du formateur et qualifiée testeur.
  - L'obtention de ce certificat ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite au salarié.

**Le CACES® R372m**  
**Certificat d'Aptitude à la Conduite En**  
**Sécurité des Engins de Chantier**  
**Validité : 10 ans**